

DEPARTEMENT DU RHONE

ARRONDISSEMENT DE
VILLEFRANCHE

CANTON DE THIZY

COMMUNE DE COURS

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES

STATIONNEMENT - REGLEMENTATION TEMPORAIRE POUR TRAVAUX
273 RUE GEORGES CLEMENCEAU – RUE HENRI TOUZET
N° 2026/223

Le Maire de la Commune de COURS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-2,
L.2213-1 et L.2213-2,

Vu le code de la Route article R.411-21-1,

VU l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation
routière, ensemble des textes qui l'ont modifié et complété,

VU la demande de l'entreprise BEZACIER,

Considérant que, pour permettre l'exécution de travaux de toiture, 273 rue Georges Clémenceau, réalisés par l'entreprise BEZACIER de COURS (69), il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement afin de prévenir tout risque d'accident, de faciliter la bonne exécution des travaux,

ARRETE :

ARTICLE 1°/- Le **Lundi 29 Juin 2026 de 07 heures 00 à 18 heures 00**, pour des travaux de toiture, réalisés par l'entreprise BEZACIER de COURS (69), la circulation et le stationnement seront réglementés de la façon suivante devant le 273 rue Georges Clémenceau et Rue Henri Touzet :

- **Circulation réduite à une voie devant le 273 Rue Georges Clémenceau**
- **Circulation réglementée par panneau**
- **Stationnement d'un camion nacelle devant le 273 Rue Georges Clémenceau**
- **Stationnement interdit sur les 2 places de stationnement se trouvant à l'arrière du bâtiment Rue Henri Touzet.**

ARTICLE 2 - La signalisation du chantier sera assurée, conformément aux prescriptions sur la signalisation routière, par l'entreprise BEZACIER, chargée des travaux.

ARTICLE 3 - Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, le Policier Municipal et l'entreprise BEZACIER sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 - Le présent arrêté sera publié et affiché par les soins de la Commune de COURS.

Fait à COURS, le dix-neuf juin deux mil vingt-six.

Le Maire de la commune de Cours,
Patrice VERCHERE



A handwritten signature in black ink, appearing to be "P. Verchere", is written over a horizontal line.